



Rapporteur : Mme ROUX

N° CP\_2025\_0635

40 - Ressources humaines

### Recrutements d'agent.es contractuel.les

Le 17 novembre 2025 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

**Absents et pouvoirs :** Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h25.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-8 2°, L. 332-9, L. 332-4 à L. 332-26 et R. 332-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## **I. RECRUTEMENT D'AGENT.ES CONTRACTUEL.ES SUR POSTES PERMANENTS POUR DES RAISONS LIÉES AU BESOIN DES SERVICES ET À LA NATURE DES FONCTIONS**

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent.es contractuel.les sur des emplois permanents, à temps complet, référencés au tableau des effectifs, pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions auxquelles répondent le niveau de formation et l'expérience professionnelle de ces agent.es.

Leur rémunération sera fixée en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle acquise, relevant au moins de l'emploi à pourvoir.

Il s'agit des emplois suivants :

### PÔLE EGALITE EDUCATION CITOYENNETE

#### **Direction enfance famille**

##### **Service pilotage de l'offre d'accueil de la protection de l'enfance**

- Un emploi de référent.e plateforme référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 3313). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

##### **Service prévention et promotion de la santé**

- Un emploi de médecin de protection maternelle et infantile référencé au cadre d'emplois des médecins territoriaux (poste 4689). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

### POLE TERRITOIRES ET SERVICES DE PROXIMITE

#### **Agence du Pays de Rennes**

##### **Collège Anne de Bretagne**

- Un emploi d'agent.e polyvalent.e d'entretien et de restauration référencé au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (poste 2524). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

##### **Centre départemental d'action sociale de la couronne rennaise sud**

- Un emploi de gestionnaire insertion référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 5159). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

### POLE SOLIDARITE HUMAINE

#### **Direction lutte contre les exclusions**

##### **Mission suivi et pilotage des sujets transversaux**

- Un emploi de gestionnaire subventions Fonds social européen référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 3259). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

### POLE CONSTRUCTION LOGISTIQUE

#### **Direction des moyens généraux**

##### **Service éditions pluri-media**

- Un emploi de responsable de fabrication référencé au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (poste 3669). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

### DELEGATION GENERALE A LA TRANSFORMATION

**Direction des systèmes numériques**  
**Service ingénierie des infrastructures**

- Un emploi d'ingénieur.e du poste de travail référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 3493). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

**II. RECRUTEMENT D'AGENT.ES CONTRACTUEL.LES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET**

Conformément aux dispositions des articles L. 332-24 à L. 332-26 du code général de la fonction publique, il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent.es contractuel.les dans le cadre de contrats de projet sur des emplois non permanents à temps complet.

POLE SOLIDARITE HUMAINE

**Direction lutte contre les exclusions**

- Un emploi de chargé.e de mission accompagnement du changement et contractualisation, recruté sur le fondement d'un contrat de projet pour une durée déterminée de deux ans, rémunéré par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux. L'objectif de ce contrat de projet est la coordination de l'ensemble des actions déployées dans le cadre des conventions signées avec l'Etat, relatif au Pacte des solidarités et de la généralisation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du revenu de solidarité active. Ce contrat de projet est financé par le contrat insertion emploi 2025.

Conformément à l'article R. 332-38 du code général de la fonction publique relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, si le projet n'est pas achevé au terme de cette durée, le contrat pourra être renouvelé, dans la limite d'une durée totale de six ans maximum.

**Direction lutte contre les exclusions**

**Service info sociale en ligne**

- Un emploi de conseiller.ère d'écoute, recruté sur le fondement d'un contrat de projet pour une durée déterminée de deux ans, rémunéré par référence au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs. L'objectif de ce contrat de projet est le développement du service info sociale en ligne auprès de nouveaux publics et nouveaux partenaires. Ce contrat de projet est financé par le contrat local des solidarités.

Conformément à l'article R. 332-38 du code général de la fonction publique relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, si le projet n'est pas achevé au terme de cette durée, le contrat pourra être renouvelé, dans la limite d'une durée totale de six ans maximum.

PÔLE DYNAMIQUES TERRITORIALES

**Direction équilibre des territoires**

**Service habitat et cadre de vie**

- Quatre emplois d'instructeur.trices parc public, recrutés sur le fondement de contrats de projet conclus pour une durée déterminée d'un an, rémunérés par référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou techniciens territoriaux. L'objectif de ces contrats de projet est d'intégrer l'évolution de la délégation des aides à la pierre du Département d'Ille-et-Vilaine, la prise en charge de l'instruction des demandes d'agrément et la gestion des conventions d'aide personnalisée au logement.

Conformément à l'article R. 332-38 du code général de la fonction publique relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, si le projet n'est pas achevé au terme de cette durée, les contrats pourront être renouvelés, dans la limite d'une durée totale de six ans maximum.

## **Décide :**

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A, d'un.e référent.e plateforme référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 3313), pour une durée déterminée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A, d'un.e médecin de protection maternelle et infantile référencé au cadre d'emplois des médecins territoriaux (poste 4689), pour une durée déterminée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie C, d'un.e agent.e polyvalent.e d'entretien et de restauration référencé au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (poste 2524), pour une durée déterminée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B, d'un.e gestionnaire insertion référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 5159), pour une durée déterminée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B, d'un.e gestionnaire subventions fonds social européen référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 3259), pour une durée déterminée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B, d'un.e responsable de fabrication référencé au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (poste 3669), pour une durée déterminée de trois ans ;
- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A, d'un.e ingénieur.e du poste de travail référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 3493), pour une durée déterminée de trois ans.

Les durées de ces contrats sont renouvelables selon les dispositions des articles L. 332-8 2° et L. 332-9 du code général de la fonction publique et conformément à la procédure prévue par le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, pour une durée de deux ans dans le cadre d'un contrat de projet, d'un emploi non permanent à temps complet, de catégorie A, de chargé.e de mission accompagnement du changement et contractualisation ;
- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, pour une durée de deux ans dans le cadre d'un contrat de projet, d'un emploi non permanent à temps complet, de catégorie A, de conseiller.ère d'écoute ;
- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, pour une durée d'un an dans le cadre de contrats de projet, de quatre emplois non permanents à temps complet de catégorie B, d'instructeur.trices parc public.

Les durées de ces contrats de projet sont renouvelables selon les dispositions prévues à l'article L. 332-25 du code général de la fonction publique.

**Vote :**

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
18 novembre 2025  
ID: CP\_2025\_0635

Pour extrait conforme